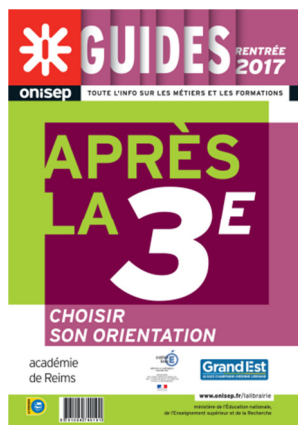


# LA LETTRE AUX PARENTS

## Après la classe de troisième, quelle orientation ?



Votre enfant est actuellement en classe de 3ème, dans quelques mois, il ou elle quittera le collège et est amené à se poser de nombreuses questions.

Le guide régional « après la 3ème » distribué gratuitement à tous les élèves vous sera d'une aide précieuse. Vous y trouverez la présentation détaillée des différentes voies après la 3ème, les formations et les établissements qui les préparent.

## Voie générale et technologique...

**Objectif : préparer un bac général ou un bac technologique et poursuivre dans l'enseignement supérieur**

Votre enfant n'a pas encore une idée précise du bac qu'il-elle veut préparer ni de projet professionnel ? Rassurez-le/la, la seconde générale et technologique est **une année de détermination**. Le choix du bac se fait en fin de seconde et les classes de 1ère et de terminale lui permettront de mûrir ses projets d'études et de métiers.

Aujourd'hui, votre enfant doit choisir parmi les nombreux enseignements d'exploration qui lui sont proposés, deux enseignements qu'il-elle veut découvrir et/ou qui peuvent l'aider à confirmer un intérêt pour un bac particulier.

→ **Quels enseignements d'exploration choisir ?**

→ **Dans quel lycée ?**

[Les réponses dans le guide régional « Après la 3ème »](#)

[La lettre « l'affectation en 2<sup>nde</sup> GT expliquée aux parents »](#)

Documents diffusés dans le collège

Son-sa professeur.e principal.e et le-la conseiller-ère d'orientation psychologue l'informent et l'accompagnent dans la construction de son parcours avenir

## ... voie professionnelle ?

**Objectif : préparer un bac professionnel ou un CAP avec la possibilité d'accéder à un emploi ou de poursuivre vers une qualification supérieure**

Votre enfant souhaite suivre une formation professionnelle ou se préparer à un métier précis ? Il-elle peut dès cette année choisir parmi les nombreuses spécialités **de bac pro et de CAP** qui existent. S'il-elle est prêt à entrer **directement** dans le monde du travail tout en préparant son diplôme, signer un contrat d'apprentissage et devenir apprenti.e peut lui convenir.

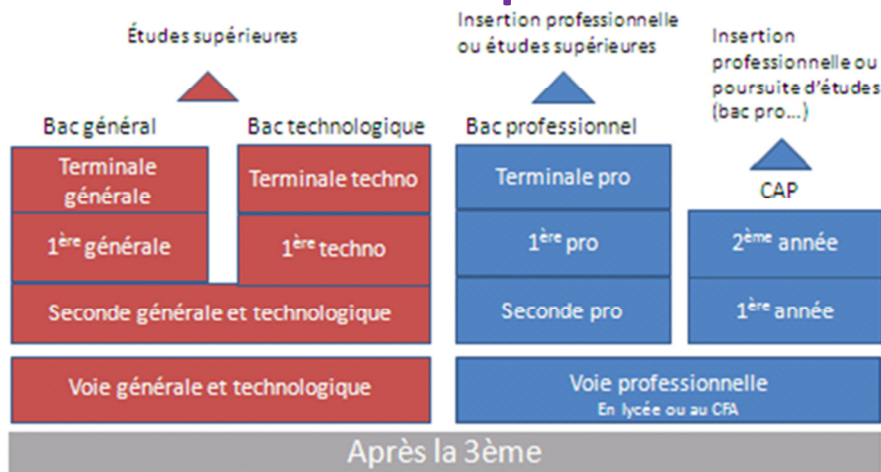
→ **Quel(s) diplôme(s), quelle(s) spécialité(s) choisir ?**

**À temps plein ou par apprentissage ? Dans quel établissement ?**

[Les réponses dans le guide régional « Après la 3ème »](#)

# Schéma des études après la troisième

Il est possible de changer de voie d'orientation au cours de ses études.



## Calendrier des procédures

### l'orientation :

sur la fiche de dialogue que vous recevez du collège de votre enfant, vous indiquez ses souhaits d'orientation :

- **seconde générale et technologique**
- **seconde professionnelle**
- **1ère année de CAP**

*Le conseil de classe se prononce uniquement sur la voie d'orientation. C'est vous qui choisissez les enseignements d'exploration ou spécialités de diplôme professionnel.*

### En février / mars : les demandes des familles et les avis provisoires du conseil de classe

Vous remettez une première fois la fiche de dialogue à l'établissement. Vous y avez indiqué une demande d'orientation.

Le conseil de classe du second trimestre examine votre demande et vous donne un avis sur cette même fiche.

### En mai / juin : les demandes et les propositions définitives

Vous remettez une seconde fois la fiche de dialogue à l'établissement. Vous y avez indiqué une demande d'orientation définitive.

Le conseil de classe du troisième trimestre examine votre demande et vous répond à nouveau par une proposition définitive qui devient la décision d'orientation du/de la chef.fe d'établissement.

En cas de désaccord, vous rencontrez le-la chef.fe d'établissement et si le désaccord persiste, vous pouvez demander soit le maintien dans la classe de 3<sup>ème</sup> soit faire appel de la décision (vous disposez d'un délai de 3 jours)

*Dans les collèges qui expérimentent le choix aux familles, la décision finale appartient à la famille après dialogue avec le chef d'établissement*

### l'affectation :

**Au mois de mai**, vous indiquez les enseignements d'exploration (pour une seconde GT) ou les spécialités de diplômes (pour un bac pro ou un CAP) avec les établissements choisis (jusqu'à 4 vœux différents) sur une fiche de demande d'affectation.

Si votre enfant se dirige vers un lycée privé ou l'apprentissage (CFA), vous devez contacter directement l'établissement.

**En juin**, les vœux de votre enfant sont étudiés et gérés en fonction des places disponibles. Le collège vous donne le résultat de l'affectation.

**Du vendredi 30 juin au lundi 3 juillet**, vous pouvez également consulter en ligne la décision d'affectation de votre enfant et confirmer ou refuser son inscription.

**A partir du mercredi 5 juillet**, inscription dans l'établissement.



Pour compléter votre information, rencontrez le ou la COP de l'établissement de votre enfant ou rendez-vous dans un Centre d'information et d'orientation, aux journées portes ouvertes des établissements, sur le site [onisep.fr](http://onisep.fr) et sur le site du rectorat.